



Laissez-nous donner vie à vos histoires,
vos souvenirs, vos réussites et vos rêves.



Les conditions générales de vente (ci-après « CGV ») constituent un accord légal entre le CLIENT et EVENT FILM FACTORY. « EVENT FILM FACTORY » est une micro-entreprise spécialisée dans la production audiovisuelle et photographique, offrant ses services aux particuliers et aux professionnels (SIRET : 80952719500030 | Code APE : 7420Z).

Le terme « CLIENT » désigne toute personne physique majeure ou morale sollicitant les services d'EVENT FILM FACTORY. En apposant sa signature et en datant le devis, le CLIENT reconnaît formellement son accord avec les conditions spécifiées dans le devis. En approuvant le devis, le CLIENT accepte implicitement la responsabilité du paiement pour les services ou les biens fournis par EVENT FILM FACTORY, même si la facture est émise au nom d'une tierce partie, telle qu'une autre personne, association ou entreprise.

Les « PARTIES » désignent le CLIENT et EVENT FILM FACTORY. La « PRESTATION » fait référence à toutes les réalisations audiovisuelles et/ou photographiques effectuées par EVENT FILM FACTORY pour le compte du CLIENT.

Toute commande ou réservation de PRESTATION implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente (CGV) par le CLIENT, ainsi que la renonciation à ses propres conditions, sauf convention spéciale écrite et signée entre les PARTIES.

EVENT FILM FACTORY se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente. Chaque commande est régie par les conditions générales en vigueur à la date de la commande, la signature du devis faisant foi.

Toute autre documentation, telle que catalogues, prospectus, publicités, articles de presse, etc., a une valeur informative uniquement et ne constitue pas un contrat. Les CGV forment un document contractuel indivisible. Cependant, en cas de conclusion d'un contrat spécifique entre le CLIENT et EVENT FILM FACTORY pour une PRESTATION particulière, ce dernier prévaut sur les CGV.

Le contenu du site web www.eventfilmfactory.com est la propriété exclusive de son éditeur. Tout acte de plagiat du site web www.eventfilmfactory.com est strictement prohibé et passible de sanctions légales.

ARTICLE 1 - OBJET ET PRÉSENTATION

EVENT FILM FACTORY propose des services de vidéographie et de photographie personnalisés pour les professionnels et les particuliers, couvrant les événements privés et publics. Nous offrons également des prestations de montage vidéo, détaillées dans notre plaquette disponible sur notre site : www.eventfilmfactory.com. Dirigé par M. Christophe Dubois, vidéaste et photographe indépendant enregistré en tant que micro-entreprise sous le nom commercial « EVENT FILM FACTORY », nous nous engageons à fournir une couverture complète et professionnelle pour vos projets et événements.

ARTICLE 2 - TYPE DE PRESTATIONS

- **Réalisation de reportage/films vidéo** : PRESTATION complète incluant la réalisation, le tournage vidéo, le montage vidéo et la livraison numérique de vidéos pour le CLIENT. Nous répondons aux besoins variés des entreprises, associations, clubs, particuliers et artistes. Cette offre comprend la production de vidéos de reportage ou de films pour tout type d'événement, tels que mariages, fêtes, baptêmes, communions, et EVJF/EVG pour les particuliers. Nous proposons également des reportages locaux, des interviews, des promotions de produits, des portraits vidéo de présentation, ainsi que des captations complètes ou résumées d'événements pour les entreprises, clubs et associations. Pour les artistes, nous réalisons aussi des courts-métrages et des vidéoclips.
- **Réalisation de reportage photo/séance photo** : PRESTATION complète englobant la prise de vue, le traitement des images et la livraison numérique pour le CLIENT. Nous offrons des solutions adaptées aux besoins divers des entreprises, associations, clubs, particuliers et artistes. Nos services incluent la création de reportages photo pour une gamme étendue d'événements, tels que mariages, fêtes, baptêmes, communions, EVJF/EVG, ainsi que pour des événements privés ou publics au sein des entreprises, clubs et associations. Pour les artistes et les particuliers, nous proposons également des séances photo dédiées à des projets créatifs et artistiques, comprenant des portraits, des photos de groupe, et d'autres réalisations sur mesure.
- **Réalisation de montage vidéo** : PRESTATION se concentrant exclusivement sur la création de montages vidéo dynamiques à partir du matériel fourni par le CLIENT, telles que des photos et des vidéos. Elle comprend également la livraison numérique du montage vidéo final.
- **Stages & Ateliers Audiovisuels** : PRESTATION concernant les collectivités, associations et structures éducatives. Nos ateliers audiovisuels offrent une immersion créative et ludique à travers l'enregistrement de chansons, le tournage de clips et la photographie. Encadrés par un professionnel, ces ateliers/stages, conçus sur mesure en lien avec une thématique précise, permettent d'explorer l'enregistrement audio et la création d'un CD, le tournage d'un vidéo-clip sur fond vert, ainsi que l'univers de la photographie à travers un shooting pour illustrer le CD.

ARTICLE 3 - COMMANDE

3.1 Conditions préalables à la réservation d'une PRESTATION : Il est essentiel que le CLIENT prenne connaissance des conditions générales de vente (CGV) avant de demander un devis et s'assure que la prise de photographie ou de vidéographie est autorisée sur les lieux concernés de la PRESTATION. La réservation d'une PRESTATION équivaut à l'acceptation des conditions générales de vente, qui sont considérées comme le contrat entre EVENT FILM FACTORY et le CLIENT. En réservant une prestation, le CLIENT adhère sans réserve aux présentes conditions, sauf en cas d'accord particulier écrit et signé entre les PARTIES.

3.2 Validation de la commande et conditions du devis : La commande sera confirmée uniquement après réception d'un acompte de 30 % et après que le CLIENT ait signé et daté le devis. Ce devis précise les détails des PRESTATIONS, y compris les dates, heures et lieux des tournages vidéo ou des séances photo, le nombre de photos, la durée des vidéos, la durée de présence de EVENT FILM FACTORY sur place et les délais de livraison convenus pour les vidéos ou photos. La description doit spécifier les éléments essentiels en fonction du type de PRESTATION, qu'il s'agisse de la Réalisation de reportage/films vidéo, d'une Réalisation de reportage photo/séance photo, ou d'une Réalisation de montage vidéo. Elle doit également inclure toute exigence particulière mentionnée par le CLIENT. Si le devis n'est pas signé lors d'une rencontre physique avec le CLIENT, il peut être retourné signé par e-mail ou voie postale. En contrepartie d'une PRESTATION commandée, EVENT FILM FACTORY recevra le montant spécifié sur le devis. Les devis émis par EVENT FILM FACTORY sont valables pendant 30 jours à compter de leur date d'émission. Dans certains cas, notamment si la réservation est effectuée à une date proche, la période de validité peut être réduite. Après expiration de la période de validité, toute nouvelle demande de devis devra être soumise. En cas de non-paiement de l'acompte de 30 % et de non-réception du devis signé avant la date limite de validité du devis, la PRESTATION ne pourra être réalisée et la date initialement prévue par le CLIENT ne sera pas maintenue. Le règlement complet de la PRESTATION doit obligatoirement être effectué avant la livraison des vidéos/photos. Le CLIENT peut également, à sa demande, choisir de régler la totalité de la prestation au moment de la réservation, sous réserve de l'acceptation d'EVENT FILM FACTORY.

ARTICLE 4 - TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

4.1 Politique tarifaire et ajustements périodiques : Les prix indiqués sont en euros (€) et sont TTC (Toutes Taxes Comprises). Les tarifs présentés dans la brochure sur le site internet www.eventfilmfactory.com sont applicables pour chaque trimestre de l'année, mais peuvent varier d'un trimestre à l'autre. Ces tarifs sont sujets à des ajustements périodiques. Néanmoins, les tarifs convenus au moment de la commande seront maintenus pour les PRESTATIONS déjà réservées (la date du devis signé faisant foi).

4.2 Modalités de paiement et facturation : Un acompte de 30 % est requis pour confirmer une PRESTATION. Dès réception de la facture d'acompte, envoyée par e-mail ou remise en main propre au CLIENT, celui-ci doit effectuer le paiement par virement bancaire. Le solde restant doit être réglé avant la livraison, soit par chèque à l'ordre de M. DUBOIS CHRISTOPHE, soit en espèces. EVENT FILM FACTORY remettra la facture du solde restant le jour du tournage vidéo ou de la séance photo, facilitant ainsi le règlement le jour même. Pour les paiements par virement bancaire, EVENT FILM FACTORY fournira au CLIENT les informations nécessaires par e-mail ou en personne. Le CLIENT a également la possibilité, sous réserve de l'acceptation d'EVENT FILM FACTORY, de régler la totalité de la prestation au moment de la réservation.

4.3 Politique de paiement et de réduction : EVENT FILM FACTORY n'accepte pas les paiements effectués en monnaie étrangère. Aucune réduction n'est accordée pour un paiement comptant ou anticipé.

4.4 Conditions en cas de retard de paiement : En cas de retard de paiement dépassant 30 jours après la date d'émission de la facture du solde restant, le CLIENT sera redevable d'une indemnité forfaitaire journalière de 40 € pour frais de recouvrement. Si le retard persiste, une mise en demeure sera envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception. EVENT FILM FACTORY se réserve le droit de suspendre toutes les autres commandes en cours et d'exercer un droit de rétention. En cas de non-paiement du solde restant, la livraison des vidéos ou photos sera suspendue jusqu'au règlement complet de la commande, sans possibilité de remboursement de l'acompte versé. En outre, des pénalités de retard au taux de 3 % seront appliquées.

4.5 Option de paiement anticipé ou à la livraison : Dans des cas exceptionnels, EVENT FILM FACTORY peut exiger ou accepter le paiement complet avant le début de la PRESTATION ou lors de la livraison finale des photos et vidéos. Cette option sera précisée sur le devis. La décision de choisir cette modalité est à la discrétion exclusive de EVENT FILM FACTORY. Elle dépend des conditions spécifiques de chaque situation et des accords convenus avec le CLIENT, notamment pour les entreprises ou associations. Tout arrangement de ce type doit être clairement stipulé sur le devis.

ARTICLE 5 - FRAIS DE DÉPLACEMENT ET FRAIS ANNEXES

5.1 Frais de déplacement : Pour toute PRESTATION, les frais de déplacement sont couverts dans un rayon de 30 km aller-retour depuis le siège d'EVENT FILM FACTORY situé au 39 rue Rubens, CALAIS 62100. Au-delà de ce rayon, un forfait déplacement sera appliqué pour couvrir l'ensemble des frais nécessaires à la réalisation de la PRESTATION :

- Déplacement jusqu'à 30 km : offert
- Déplacement entre 30 km et 50 km : 50 euros
- Déplacement entre 50 km et 75 km : 100 euros
- Déplacement entre 75 km et 100 km : 150 euros
- Déplacement entre 100 km et 200 km : 300 euros

5.2 Restriction d'usage, Pénalisation & Verbalisation : En cas de restriction d'usage de véhicule de transport d'EVENT FILM FACTORY imposée par la loi (restriction « Crit'Air », jours de circulation classés pairs/impairs, période de confinement, etc.), EVENT FILM FACTORY se réserve le droit de facturer au CLIENT les éventuelles pénalités ou verbalisations subies afin d'assurer le bon déroulement de la PRESTATION, lorsque le CLIENT exige que celle-ci soit maintenue (frais appliqués au réel).

5.3 Hébergement et Repas : Si le lieu de la PRESTATION est situé à plus de 30 km de l'adresse du siège de EVENT FILM FACTORY, la micro-entreprise se réserve le droit de facturer les frais d'hébergement nécessaires. Le montant minimal pour une nuit d'hôtel est de 100 €. De plus, si le CLIENT ne prévoit pas de repas, EVENT FILM FACTORY se réserve le droit de facturer les repas au tarif de 30 € par repas et par personne, sur la base de trois repas par jour. Pour des PRESTATIONS prolongées, il est recommandé que le CLIENT fournisse les repas afin d'éviter des frais supplémentaires. Cette option devra être précisée lors de la demande de devis, avec une mention claire sur le devis concernant la prise en charge des repas par le CLIENT.

5.4 Durées de Déplacement, Montage et Démontage de Matériel : Les temps de déplacement entre le siège de EVENT FILM FACTORY à Calais et le(s) lieu(x) de la PRESTATION ne sont pas inclus dans la durée de la PRESTATION. En revanche, les déplacements entre différents lieux de tournage vidéo ou photo/reportage vidéo ou photo/séance photo, ainsi que le temps consacré au montage et au démontage du matériel, sont inclus dans la durée totale de la PRESTATION.

ARTICLE 6 - ANNULATION/MODIFICATION DE LA PRESTATION

6.1 Rétractation : Conformément à la législation en vigueur, le CLIENT dispose d'un délai de 14 jours à compter de la signature du devis pour exercer son droit de rétractation. Pour ce faire, le CLIENT doit notifier EVENT FILM FACTORY par écrit, soit par email, soit par courrier postal avec accusé de réception. Si la rétractation est effectuée dans le délai imparti, l'acompte sera intégralement remboursé. Passé ce délai, la commande sera considérée comme définitive, et l'acompte ne sera plus remboursable, quelle que soit la raison de l'annulation.

6.2 Annulation : Après la période de rétractation de 14 jours, toute annulation de la PRESTATION par le CLIENT ne donnera lieu à aucun remboursement de l'acompte, sauf en cas de force majeure tel que défini à l'article 6.3. Le CLIENT doit informer EVENT FILM FACTORY de l'annulation par écrit, soit par email, soit par courrier postal avec accusé de réception (voir p.4), avant le début de la PRESTATION. En cas d'annulation, l'acompte sera conservé par EVENT FILM FACTORY à titre de dédommagement pour la réservation de la PRESTATION.

6.3 Force Majeure : Tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible rendant impossible l'exécution totale ou partielle d'une PRESTATION est considéré comme un cas de force majeure (par exemple : grève, dégât des eaux, tempête, foudre, accident, émeute, attentat, incendie, inondation, réglementations gouvernementales, etc.). Chaque partie peut invoquer la force majeure dès lors que celle-ci est avérée. En cas de force majeure, EVENT FILM FACTORY peut annuler la PRESTATION, mais devra proposer une nouvelle date au CLIENT. Si le CLIENT refuse ce report et préfère annuler la PRESTATION, l'acompte sera intégralement remboursé. De même, si le CLIENT annule une PRESTATION en raison d'un cas de force majeure et que EVENT FILM FACTORY ne peut pas proposer de report, l'acompte sera remboursé. En cas d'annulation pour cause de force majeure, l'une des PARTIES doit en informer l'autre par email ou par courrier recommandé avec accusé de réception. Cette notification devra être confirmée par écrit par le destinataire, qu'il s'agisse du CLIENT ou d'EVENT FILM FACTORY. Une fois la réception de l'annulation confirmée, EVENT FILM FACTORY s'engage à procéder au remboursement dans un délai de 15 jours suivant cette confirmation.

6.4 Modification : Toute demande de modification d'une PRESTATION doit être adressée à EVENT FILM FACTORY par email (voir p.4) au moins 7 jours avant la date prévue pour la réalisation de la PRESTATION. EVENT FILM FACTORY se réserve le droit de réajuster le devis en fonction des modifications demandées. Si le CLIENT demande des modifications significatives en cours de PRESTATION, non prévues dans le devis initialement signé, EVENT FILM FACTORY se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires, calculés sur la base d'un tarif horaire de 40,00 € TTC par heure.

ARTICLE 7 - RÉALISATION DE LA PRESTATION

Engagement Artistique et Qualité des Vidéographies et Photographies : EVENT FILM FACTORY s'engage à déployer tous les moyens nécessaires pour produire des vidéographies et photographies de haute qualité, conformément aux exigences spécifiées dans la commande et en accord avec le "Guide" complété avec le CLIENT (voir Article 8.2). Toutefois, il est important de noter que EVENT FILM FACTORY n'est pas tenu à une obligation de résultat absolu. La création des images est guidée par une approche artistique propre à EVENT FILM FACTORY. Par conséquent, le CLIENT reconnaît et accepte que les vidéographies et photographies ne peuvent être refusées uniquement sur la base de préférences subjectives.

ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DU CLIENT

8.1 Conditions et Engagements lors d'une PRESTATION de Réalisation de Reportage/Films Vidéo ou de Réalisation de Reportage Photo/Séance Photo : Pour ce type de PRESTATION, l'heure convenue est essentielle. Tout retard du CLIENT peut réduire le temps initialement prévu pour la séance de tournage vidéo ou de prise de vue photo. Si le retard dépasse 30 minutes et que le CLIENT n'a pas informé EVENT FILM FACTORY, la PRESTATION sera considérée comme annulée de manière définitive, et l'acompte ne sera pas remboursé. En signant le devis, le CLIENT certifie être majeur. Durant la séance de tournage vidéo ou de prise de vue photo, la surveillance et le bien-être des enfants sont sous la responsabilité exclusive des parents. Le CLIENT s'engage également à permettre l'accès aux lieux de la séance de tournage ou de prise de vue à tout moment, sur demande de EVENT FILM FACTORY, afin de faciliter les repérages préalables. Le CLIENT reconnaît l'impact potentiel des conditions météorologiques sur les PRESTATIONS en extérieur et s'engage à prévoir des solutions de secours appropriées, telles que des emplacements alternatifs, pour garantir le bon déroulement de la PRESTATION. De plus, le CLIENT doit s'assurer que EVENT FILM FACTORY puisse exercer ses fonctions sans être perturbé par des photographes ou vidéastes amateurs, ce qui pourrait compromettre la qualité de la PRESTATION. En cas de dommages matériels causés par le CLIENT à EVENT FILM FACTORY ou à toute personne liée à la PRESTATION, le CLIENT prendra en charge les coûts de réparation ou de remplacement du matériel endommagé.

8.2 Préparation, Guide et Coordination des PRESTATIONS : Pour chaque PRESTATION, le CLIENT s'engage à fixer un rendez-vous d'une heure avec EVENT FILM FACTORY, soit en personne soit par téléphone, afin de compléter, finaliser et approuver le "Guide" au moins 7 jours avant la date prévue du tournage vidéo ou du reportage/shooting photo mentionné dans le devis. Ce guide est essentiel pour fournir à EVENT FILM FACTORY toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de la PRESTATION, de son initiation jusqu'à la livraison finale, et pour clarifier les attentes et exigences du CLIENT. De plus, le CLIENT doit rester constamment disponible avant et pendant la PRESTATION pour garantir une préparation adéquate et un déroulement fluide.

ARTICLE 9 - POST-PRODUCTION/POST-TRAITEMENT

9.1 Images et Traitement : Le processus de post-production et de post-traitement, tout comme la prise de vue, est essentiel au travail de EVENT FILM FACTORY. Ces étapes sont cruciales pour exprimer le style et l'univers artistique distinctifs de l'entreprise, garantissant que le produit final reflète sa vision artistique et ses standards de qualité. Le traitement des photographies et des vidéographies comprend l'ajustement de divers paramètres tels que la colorimétrie, le contraste, la luminosité, ainsi que le débouchage des ombres et des hautes lumières. Il inclut également la netteté, la clarté, la vibration, la saturation, et le recadrage, tout en intégrant les retouches artistiques et créatives propres à EVENT FILM FACTORY.

9.2 Retouches Supplémentaires : Les retouches supplémentaires demandées par le CLIENT, telles que l'ajout d'éléments sur les vidéos ou les photos ou des effets non préalablement convenus, ne sont pas incluses dans la PRESTATION de base. EVENT FILM FACTORY se réserve le droit d'accepter ou non ces demandes supplémentaires et peut facturer le travail additionnel selon le taux horaire spécifié à l'article 6.4.

9.3 Limitation des Ajouts de Séquences Vidéo : Pour une PRESTATION de Réalisation de reportage/films vidéo, toute demande d'ajout de séquences vidéo non prévues dans la PRESTATION initiale (définie dans le devis) et non filmées lors des tournages vidéo ne sera pas prise en compte. En d'autres termes, aucun retour sur les lieux de tournage vidéo ne sera effectué à la demande du CLIENT. Seules les vidéos traitées par le EVENT FILM FACTORY seront utilisables par les deux PARTIES.

ARTICLE 10 - CONDITIONS DE LIVRAISON

10.1 Encodage Vidéo et Format Photo : EVENT FILM FACTORY encode les vidéos au format standard H264/H265 et .MP4, en Full HD (1920x1080 pixels) ou en UHD 4K (3840x2160 pixels). Le format est choisi par le CLIENT et spécifié sur le devis. Pour les photographies, EVENT FILM FACTORY fournit les images en format HD et .JPG.

10.2 Retard et Livraison des Vidéos/Photos : EVENT FILM FACTORY s'engage à livrer les vidéos et photos dans les meilleurs délais. Tout retard dans la livraison ne pourra pas être utilisé par le CLIENT pour annuler le devis, réclamer des dommages et intérêts, ou toute autre revendication. Les vidéos et photos sont livrées via une plateforme en ligne sécurisée, accessible par un accès privé sur demande du CLIENT, facilitant le téléchargement des fichiers.

10.3 Livraison sur Clé USB : Si le CLIENT souhaite obtenir la livraison des vidéos/photos sur une clé USB en plus de l'accès à la plateforme en ligne, il doit spécifier cette option lors de la demande de devis. Le CLIENT est responsable de vérifier la compatibilité de son matériel avec la clé USB (Clé USB 2.0 pour les photographies ou USB 3.1 (Lecture Haute Vitesse) pour les vidéographies, formatée exFAT).

10.4 Accès et Visionnage à la Livraison Finale : Lors de la livraison finale des vidéos ou des photos, le CLIENT pourra visionner et télécharger les fichiers. Toute demande de modification doit être communiquée par email à EVENT FILM FACTORY dans un délai de 7 jours ouvrés. Au-delà de ce délai, les vidéos et photos seront considérées comme définitives, et les versions finales seront remises au CLIENT.

10.5 Limitations des Modifications, Frais Additionnels et Restrictions de Distribution : Chaque PRESTATION inclut une seule révision des vidéos ou photos finales demandée par le CLIENT. Cette révision peut comprendre des ajustements, mais ne doit pas dépasser 30 % du projet final. Si les modifications demandées excèdent ce seuil, elles seront facturées en supplément au tarif horaire spécifié à l'article 6.4 et entraîneront un nouveau délai de livraison. De plus, si le CLIENT souhaite apporter des modifications après le délai de 7 jours suivant la livraison des versions définitives des photos et vidéos, ces demandes seront considérées comme des prestations supplémentaires et feront l'objet d'un devis séparé. Enfin, sauf demande expresse du CLIENT, les vidéos seront remises uniquement aux signataires du devis. Par exemple, pour un mariage, si le CLIENT est l'un des mariés, les photos ou les vidéos seront exclusivement remises aux mariés.

ARTICLE 11 - DURÉE DE CONSERVATION

Responsabilité de Conservation des Vidéographies et Photographies : À partir du moment où les vidéographies et photographies sont remises au CLIENT, il incombe à ce dernier de les conserver et de les archiver sous sa responsabilité exclusive. Il est fortement recommandé au CLIENT d'effectuer des sauvegardes sur différents supports pour éviter toute perte de données. EVENT FILM FACTORY se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des fichiers numériques remis au CLIENT. Cependant, les fichiers contenant les vidéographies et photographies réalisées lors d'une PRESTATION seront conservés par EVENT FILM FACTORY pendant une période de 3 ans. Au-delà de ce délai, il ne sera plus possible de demander une copie de ces fichiers.

ARTICLE 12 - RESPONSABILITÉ

Responsabilité et Utilisation des Vidéographies et Photographies : En général, EVENT FILM FACTORY ne peut être tenue responsable des dommages indirects, tels que les pertes commerciales, la diminution de la clientèle, les pertes de commandes, les perturbations commerciales ou toute perte de profit imputable à autrui ou à des tiers. Toute action dirigée contre le CLIENT par un tiers entraînant un préjudice indirect ne donne pas droit à réparation. De plus, le montant des éventuels dommages et intérêts que EVENT FILM FACTORY pourrait être amenée à verser au CLIENT est expressément plafonné au total des sommes réellement perçues par EVENT FILM FACTORY auprès du CLIENT pour l'exploitation des vidéographies et photographies en question. Il est strictement interdit d'utiliser les vidéographies ou photographies mis à disposition à des fins de pornographie, de racisme, de violence, ou dans tout autre domaine litigieux ou préjudiciable à l'auteur.

ARTICLE 13 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, DROIT D'EXPLOITATION ET DE DIFFUSION

13.1 Droits d'Auteur et Intégrité des Vidéographies et Photographies : Les vidéographies et photographies réalisées par EVENT FILM FACTORY sont considérées comme des œuvres audiovisuelles conformément à l'article L112-2 du Code de la Propriété Intellectuelle. Elles sont l'œuvre exclusive de EVENT FILM FACTORY en tant qu'auteur et sont protégées par le Code de la Propriété Intellectuelle ainsi que par les lois et conventions relatives aux droits d'auteur. Par conséquent, aucune modification, altération ou retouche des vidéographies ou photographies ne peut être effectuée sans l'accord écrit préalable de EVENT FILM FACTORY. Le CLIENT s'engage à respecter l'intégrité des œuvres de EVENT FILM FACTORY en préservant fidèlement les couleurs, textes et fonds sonores, sans modification ni altération.

13.2 Restrictions de Reproduction et d'Exploitation Commerciale : Sauf autorisation expresse et écrite de EVENT FILM FACTORY, la reproduction, l'exploitation, ainsi que l'exportation, la distribution et la diffusion des vidéographies et photographies à des fins commerciales sont strictement interdites. Toute exploitation commerciale sur différents médias nécessite un contrat écrit spécifique entre le CLIENT et EVENT FILM FACTORY.

13.3 Sanctions en Cas d'Utilisation Non Autorisée : Toute utilisation des vidéographies et photographies au-delà des usages autorisés sans l'accord préalable de EVENT FILM FACTORY constitue une contrefaçon, passible de sanctions conformément à l'article L335-2 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI). Les peines encourues peuvent aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300.000 € d'amende.

13.4 Cession des Droits d'Utilisation : Dans le cadre d'une PRESTATION, l'auteur accorde au CLIENT des droits non-exclusifs, irrévocables et gratuits d'utilisation, de représentation et de diffusion du contenu vidéo ou photo sur tous supports. Cette cession est valable pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature du devis, avec un renouvellement tacite. Cela signifie que, bien que le CLIENT puisse utiliser le contenu comme prévu, l'auteur conserve le droit de concéder les mêmes droits à d'autres personnes ou entités. L'auteur garantit détenir les droits nécessaires pour l'exploitation du contenu vidéo ou photo, mais décline toute responsabilité en cas de diffusion ou d'exploitation illicite du contenu par le CLIENT.

ARTICLE 14 - DROIT À L'IMAGE ET DE DIFFUSION

14.1 Consentement pour la Captation et la Diffusion d'Images : En signant le devis, le CLIENT atteste être majeur et donne son consentement pour être filmé ou photographié. Le CLIENT s'engage également à obtenir le consentement des personnes concernées, y compris des enfants, pour la réalisation de reportages ou de séance vidéo/photo. Pour les mineurs, une autorisation écrite des responsables légaux est requise. Ce consentement autorise la capture et la diffusion des images sur les supports promotionnels de EVENT FILM FACTORY, tels que son site internet (www.eventfilmfactory.com), ses réseaux sociaux, sa plaquette de présentation et tout autre matériel promotionnel pertinent. En cas de refus ou de restrictions de la part des personnes concernées, le CLIENT doit informer EVENT FILM FACTORY par écrit avant chaque séance de tournage ou prise de vue.

14.2 Autorisations pour les Mineurs : Pour toute captation vidéo ou photo impliquant des mineurs, une autorisation écrite des parents ou responsables légaux est requise. EVENT FILM FACTORY fournira un formulaire que le CLIENT devra faire remplir par les parents et remettre avant le début du tournage ou de la prise de vue. Dans les établissements scolaires, associations ou autres structures, une autorisation écrite du responsable est nécessaire. Ce dernier doit obtenir les autorisations des parents ou responsables légaux des enfants et compléter le formulaire « Autorisation de captation et de diffusion de vidéos/photos » fourni par EVENT FILM FACTORY. En signant ce formulaire, le responsable de l'établissement, de l'association ou de la structure accepte de prendre l'entière responsabilité en cas de problème lié à une diffusion non autorisée par les parents. Toute diffusion non autorisée sera sous la responsabilité de l'établissement, de l'association ou de la structure, dégageant EVENT FILM FACTORY de toute responsabilité. Sans cette autorisation dûment remplie et signée, EVENT FILM FACTORY sera dans l'incapacité de réaliser le tournage ou la prise de vue, et la PRESTATION sera suspendue jusqu'à réception du document requis, nécessitant éventuellement un report de la séance. Ce document doit être remis à EVENT FILM FACTORY avant le début du tournage ou de la prise de vue. Le jour du tournage ou de la prise de vue, le responsable doit également informer EVENT FILM FACTORY des mineurs non autorisés à être filmés ou photographiés.

14.3 Restriction de Diffusion : Le CLIENT peut refuser la diffusion des vidéos et photos sur les réseaux sociaux et le site internet de EVENT FILM FACTORY. Pour cela, le CLIENT doit remplir le formulaire « Autorisation de captation et restrictions », fourni par EVENT FILM FACTORY, et le remettre par mail ou en personne avant le début du tournage ou de la prise de vue. Ce formulaire autorise la captation tout en restreignant la diffusion des images sur les supports promotionnels d'EVENT FILM FACTORY.

14.4 Confidentialité et Respect de la Vie Privée : EVENT FILM FACTORY s'engage à traiter toutes les données personnelles avec la plus grande confidentialité et à utiliser les vidéos et photos uniquement aux fins convenues avec le CLIENT.

14.5 Révision des Autorisations : Le CLIENT peut demander une révision ou une modification des autorisations de captation, diffusion ou restriction en contactant EVENT FILM FACTORY par mail à tout moment.

14.6 Responsabilité d'Utilisation des Vidéos/Photos Capturées : EVENT FILM FACTORY décline toute responsabilité quant à l'utilisation par le CLIENT des vidéos et photos réalisées. Le CLIENT est entièrement responsable des implications juridiques et financières liées à l'utilisation de ces images.

ARTICLE 15 - ASSURANCE

EVENT FILM FACTORY a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (Association des Assurés Entrepreneurs de la cité - 31 place Grandclément, 69100 VILLEURBANNE) afin de couvrir les éventuels incidents pour lesquels la micro-entreprise pourrait être tenue responsable, que ce soit au niveau du matériel ou du personnel impliqué. Cependant, il est recommandé au CLIENT de vérifier ses propres polices d'assurance et d'envisager éventuellement de souscrire une assurance complémentaire (telle qu'une assurance assistance, prévoyance, annulation, etc.) pour couvrir tout incident pour lequel ses participants ou représentants pourraient être directement responsables.

ARTICLE 16 - CONFIDENTIALITÉ, PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES & RÉFÉRENCES

16.1 Protection des Données Personnelles et Confidentialité : Les informations personnelles collectées lors de la commande ou d'une demande de devis sont utilisées uniquement pour la gestion de la clientèle, notamment pour assurer le suivi des réservations en vue de la réalisation d'une PRESTATION commandée. EVENT FILM FACTORY garantit la confidentialité de ces informations et s'engage à ne pas les divulguer à des tiers à des fins commerciales. Conformément au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), les données CLIENTS seront conservées pendant cinq ans, sauf demande expresse de suppression formulée par écrit par le CLIENT, par mail ou courrier postal, avec accusé de réception.

16.2 Engagement de Confidentialité et Utilisation des Références : EVENT FILM FACTORY et le CLIENT s'engagent mutuellement à maintenir la confidentialité de toutes les informations et documents internes échangés dans le cadre de la PRESTATION et de son exécution. Le CLIENT doit particulièrement respecter le savoir-faire de EVENT FILM FACTORY, tandis que ce dernier doit considérer comme confidentielles toutes les informations fournies par le CLIENT pour l'exécution de la PRESTATION.

16.3 Référencement : EVENT FILM FACTORY est autorisé à inclure le nom et le logo du CLIENT dans une liste de références visible sur ses supports de communication, tels que son site internet (www.eventfilmfactory.com) et ses réseaux sociaux. De plus, EVENT FILM FACTORY peut également mettre en avant les avis déposés par le CLIENT sur ses supports de communication.

ARTICLE 17 - LOI APPLICABLE & LITIGES

Les relations contractuelles entre les PARTIES, régies par les présentes conditions générales de vente, sont exclusivement soumises au droit français. En cas de différends ou de contestations, les réclamations doivent être formulées par écrit, par courrier postal ou par mail avec accusé de réception, dans un délai de 48 heures après la livraison des travaux. Il est fortement conseillé de privilégier une résolution amiable des différends avant de recourir à une action judiciaire.

Cette approche implique généralement une tentative de négociation ou de médiation entre les PARTIES pour parvenir à un accord mutuellement acceptable sans recourir à une procédure judiciaire. Cette approche permet souvent de résoudre les conflits de manière plus rapide, moins coûteuse et moins conflictuelle, préservant ainsi les relations entre les PARTIES. Tout litige concernant la formation, l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales de vente, ainsi que toute convention qui en découle, sera, en l'absence d'accord amiable, soumis à la compétence exclusive des tribunaux français. Toute action en justice devra être intentée devant un tribunal situé dans le département de résidence de la micro-entreprise EVENT FILM FACTORY (département 62).

EVENT FILM FACTORY

39 rue Rubens, Calais 62100 France
N° de Téléphone : 07.57.67.75.65
Mail : eventfilmfactory@gmail.com
Site internet : <https://www.eventfilmfactory.com>
N° de Siret : 80952719500030
N° de Siren : 809527195
TVA Intracommunautaire : FR66809527195
(C.G.V - Ver.01.1 - 15/01/2025)



SITE INTERNET : WWW.EVENTFILMFACTORY.COM
MAIL : EVENTFILMFACTORY@GMAIL.COM
TELEPHONE : 07.57.67.75.65

INSTAGRAM : [@EVENTFILMFACTORY](https://www.instagram.com/EventFilmFactory)
FACEBOOK : [EVENT FILM FACTORY](https://www.facebook.com/EventFilmFactory)
YOUTUBE : [EVENT FILM FACTORY](https://www.youtube.com/EventFilmFactory)
TWITTER : [@EVENTFFACTORY](https://www.twitter.com/EventFilmFactory)
TIKTOK : [@EVENTFILMFACTORY](https://www.tiktok.com/EventFilmFactory)